

Droits humains : la rétrospective de l'année 2023

TOPS & FLOPS

JANVIER



Le congé de naissance est porté à 20 jours contre 15 jours depuis 2021 pour toute naissance à partir du 1^{er} janvier 2023

Les pères et les co-parents, qu'ils soient employé·es ou indépendant·es ont droit à ce congé qui a donc doublé en trois ans. Il n'est pas obligatoire. Parmi les pays européens, l'Espagne fait figure de pionnière. Depuis 2020, ce congé est passé à 16 semaines, soit la même durée que le congé de maternité.



Sourour Abouda, une Belge d'origine tunisienne, âgée de 46 ans, perd la vie dans une cellule de la zone de police Bruxelles Capitale-Ixelles

Dans un premier temps, la police avance l'hypothèse du suicide pour expliquer son décès. Mais elle n'est pas corroborée par les images de surveillance de la cellule où se trouvait Sourour. Étant donné que le parquet n'a pas désigné de juge d'instruction, la famille a dû se constituer partie civile pour faire la lumière sur les circonstances du décès. Il s'agit, en deux ans, de la troisième personne qui perd la vie dans les mêmes cellules bruxelloises.

FÉVRIER



La Ligue des droits humains persiste et signe : avec la Liga voor mensenrechten, elle introduit un troisième recours contre la loi « data retention » devant la Cour constitutionnelle

Cette loi « data retention » régit la conservation des métadonnées des citoyen·nes. Retournée à deux reprises, notamment par la Cour de justice de l'Union européenne, une nouvelle version a été votée en juin 2022 par le Parlement fédéral. Elle entend limiter la conservation de ces métadonnées à certaines zones « sensibles ». Mais les critères sont si larges que la loi conduit à une rétention générale dans la pratique. Cette troisième loi sur la conservation des données établit un déséquilibre entre cet objectif de sécurité et la protection de nos libertés individuelles.



L'occupation dite du "Palais des droits", située à Schaerbeek, symbolisait et visibilisait les conséquences de la crise de l'accueil que traverse la Belgique depuis 2021

Des centaines de demandeur·euses d'asile y vivotaient, dans des conditions sanitaires inhumaines. Elles seront expulsées le 16 février 2023 par les autorités bruxelloises dans un chaos généralisé, laissant sur le carreau entre 2 et 300 personnes. Un mois plus tard, c'est le camp de tentes déployé le long du canal de Bruxelles qui sera démantelé, dans un contexte tout aussi chaotique. Pour résister et dénoncer cette crise de l'accueil, des demandeurs d'asile et des collectifs de soutien occuperont plusieurs bâtiments, du futur centre de crise fédéral au bâtiment situé à côté du siège du CD&V, parti de la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, lors d'une opération appelée « Toc toc Nicole ».

MARS



C'est une première décision de justice qui marque un tournant pour les personnes intersexes et les associations qui militent pour que leurs droits soient respectés

La cour d'appel de Bruxelles a confirmé en février 2023 que l'opération réalisée à l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola (Huderf) sur une mineure intersexe n'était pas justifiée au moment et dans les conditions où elle a été réalisée. L'hôpital n'a pas informé correctement la patiente sur la variation intersexe et a précipité l'opération chirurgicale, sans proposer d'accompagnement psychologique adéquat. Cette décision met en lumière à son tour, comme les comités onusiens, les traitements inhumains, cruels et dégradants des procédures de normalisation imposées aux enfants intersexes.



Le 7 mars 2023, la direction de Delhaize Belgique annonce vouloir franchiser 128 supermarchés et transférer les 9 200 travailleur·euses vers des gérances indépendantes, avec des pertes d'emploi à la clef

S'ensuivra un mouvement de grève devant les magasins et dépôts concernés. Le 31 mars 2023, le tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles rend une ordonnance, à la demande de Delhaize, interdisant les piquets de grève devant les magasins et les dépôts de l'enseigne, entre le 1^{er} et le 28 avril 2023. Cette interdiction sera ensuite prolongée et élargie à l'ensemble du territoire. Delhaize a obtenu cette

ordonnance en recourant à une procédure exceptionnelle sur requête unilatérale, ce qui signifie que la partie adverse n'a pas été entendue par le tribunal. Cette procédure porte atteinte à la protection du droit de grève et du droit d'action collective.

AVRIL



Le 19 avril 2023, l'État belge est doublement condamné par le tribunal civil de Bruxelles pour avoir retenu deux étudiant-es, l'une Marocaine et l'autre Congolais, durant plusieurs jours en centre fermé fin 2021

L'une et l'autre étaient pourtant en possession des documents requis, tout était en règle mais l'Office des Étrangers avait décidé de les expulser. Le tribunal a constaté l'illégalité de ces décisions de les détenir en centre fermé, il a également indemnisé les deux étudiant-es. Les associations dénoncent depuis de nombreuses années les excès de pouvoir manifestes de la police aux frontières.



Poussé dans le dos par le Conseil de l'Europe et le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) pour améliorer la transparence de l'administration, le gouvernement fédéral planche sur une réforme de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration

Le texte entend élargir le champ d'application de la loi à toutes les « instances administratives », au-delà des administrations pures. Une avancée ! Mais là où le bât blesse, c'est que le fédéral module le texte de loi, en soustrayant les cabinets ministériels de cette contrainte de transparence. Par ailleurs, le projet de loi ne prévoit pas que la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) fédérale puisse rendre des avis contraignants, alors que c'est le cas dans les régions depuis 2019.

MAI



15 mois de détention arbitraire en Iran. 455 jours. Des mobilisations aux quatre coins du pays

Et puis le 6 mai 2023, le soulagement : Olivier Vandecasteele est enfin libre ! L'humanitaire de 42 ans a été échangé contre Assadollah Assadi, un diplomate iranien condamné à 20 ans de prison en Belgique pour tentative d'attentat terroriste sur le sol français. Le gouvernement fédéral avait au préalable

choisi une voie légale pour cet échange, avec la signature d'un traité de transfèrement entre la Belgique et l'Iran, adopté au Parlement en juillet dernier. Finalement, c'est un arrêté royal qui a permis l'échange sur la base controversée de l'article 167 de la Constitution.



L'Organe de contrôle de l'information policière (COC) sort un rapport assassin sur les pratiques en termes de consultation de la Banque de données nationale générale (BNG)

Selon ce rapport, la police abuse de consultations illégales et ce, de manière structurelle. Or, la BNG et les autres bases de données policières contiennent des données personnelles très sensibles. Le COC dénonce le laxisme de la hiérarchie policière en la matière et formule des recommandations dont un suivi plus poussé des consultations et le rappel de la réglementation en vigueur afin de clarifier le cadre. En novembre 2023, c'est au tour de la Cour de justice de l'Union européenne de réprimander la Belgique sur la question de l'accès aux données policières pour les personnes qui y sont fichées. Selon la CJUE, le système belge est contraire à la directive européenne régissant l'accès aux banques de données policières.

JUIN



Pionnière en Europe, la Belgique adopte le 29 juin 2023 une loi pour lutter contre les féminicides

Cette nouvelle législation définit la notion de féminicide dans ses quatre dimensions (intime, non-intime, indirect et homicide fondé sur le genre) et les violences qui le précèdent (violences psychologiques, sexuelles et contrôle coercitif). Le texte de loi « Stop féminicide » comporte un ensemble d'instruments de protection des victimes de féminicides et de mesure de ces crimes, une collecte de données sera formalisée. Aujourd'hui, seul le blog Stop Féminicide compte les féminicides en Belgique, en épiluchant la presse. En 2023, 25 femmes sont mortes parce qu'elles étaient femmes.



En trois ans, Bruxelles compte près de 20 % de personnes sans toit supplémentaires

Lors de son dernier dénombrement, Bruss'Help a compté 7 134 personnes sans-abris ou mal logées en région bruxelloise. Cette année, d'autres réalités ont été prises en compte, en plus des personnes dormant dans la rue, dans des squats ou des

hébergements d'urgence, à savoir les personnes hébergées temporairement chez des tiers et les personnes menacées d'expulsion. Sans ces chiffres, le nombre de personnes recensées s'élève à 6 317 personnes, soit une augmentation de 18,9 % par rapport à la dernière édition en novembre 2020. Selon Bruss'Help, cette augmentation est multifactorielle : la crise sanitaire a eu un lourd impact sur les personnes les plus précarisées et ces dernières années ont été marquées par la crise de l'accueil en Belgique. L'accès à un logement abordable est également toujours critique à Bruxelles.

JUILLET



Après sept mois de débats et 18 jours de délibération, le verdict est tombé dans le procès des attentats de Bruxelles

Six des dix accusés ont été reconnus coupables d'assassinats et de tentatives d'assassinat dans un contexte terroriste. Huit des dix accusés ont été reconnus coupables d'appartenance à un groupe terroriste. Les frères Farisi ont, quant à eux, été acquittés. Le 15 septembre, le jury a prononcé des peines, jugées mesurées par les observateur·rices. Salah Abdeslam n'écopera pas de nouvelle peine, étant donné qu'il avait déjà été condamné à la perpétuité incompressible lors du procès des attentats de Paris. Le jury populaire de la Cour d'assises n'a décidé d'aucune déchéance de nationalité. De l'avis général et malgré un démarrage controversé, le procès s'est bien déroulé et a rempli ses objectifs.



Iels sont juges, avocat·es, travailleur·euses sociaux·ales, travaillent dans des services mandatés ou dans les hôpitaux et iels manifestent devant le siège de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour dénoncer la crise du secteur de la jeunesse

Au-delà du manque de personnel et des conditions de travail difficiles, iels dénoncent l'impact du manque de moyens sur la protection des enfants en danger. Il manquait en septembre 2023, selon la CSC, 1 500 places d'hébergement en Fédération Wallonie-Bruxelles et 2 500 demandes de prise en charge par des services d'accompagnement sont laissées sans réponse. Le secteur demande plus de places d'hébergement et un renforcement des mesures d'accompagnement des familles. Les premiers appels à l'aide du secteur remontent à plus de 9 mois, par la voix des juges de la jeunesse.

AOÛT

**Le projet de musée dans la prison de Forest prend forme**

L'association 9m², composée de citoyen·nes, de l'Observatoire International des prisons (section belge) et de la Ligue des droits humains, poursuit son plaidoyer auprès des différents niveaux de pouvoir en vue d'installer dans les murs de Forest, un musée mais également un centre de recherche et de réflexion sur le système pénal. L'actualité de l'été plaide également en ce sens : les directions de prison craignent l'entrée en vigueur en septembre 2023 des courtes peines d'emprisonnement (entre 6 mois et deux ans) qui seront désormais purgées en prison, à l'heure où la surpopulation des établissements pénitentiaires bat des records (+ 11 %). Le mois de septembre 2023 sera marqué par une grève de 48 heures dans les prisons du pays pour dénoncer « les conditions de détention et de travail inhumaines ».

**Devant les caméras et des journalistes invité·es en nombre, les polices locale, fédérale et des chemins de fer mènent une opération de grande envergure dans la gare du Midi de Bruxelles pour y « rétablir la sécurité »**

Trafic de drogue, nuisances, vandalisme et insécurité étaient dénoncés depuis le printemps 2023 par les riverain·es mais aussi par une dizaine d'associations actives dans le social et la santé. Elles s'inquiétaient de la mise en danger de leurs travailleur·euses sociaux·ales. Selon elles, cette insécurité grandissante était liée au manque de réponses structurelles aux problématiques de santé mentale et sans-abrisme. D'autres opérations de police seront menées quelques jours plus tard. Une réponse répressive et sécuritaire qui ne résout en rien les problématiques sociales sous-jacentes.

SEPTEMBRE

**Le Conseil d'État suspend l'instruction de la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration de ne plus accueillir temporairement les hommes seuls dans le réseau d'accueil de Fedasil**

Ce recours avait été introduit en extrême urgence par plusieurs associations dont la Ligue des droits humains. Une « victoire » judiciaire supplémentaire dans ce dossier de l'accueil qui démontre une fois de plus combien le gouvernement fédéral continue de violer l'État de droit, puisqu'il assume dans la foulée

ne pas changer de politique et de ne pas accueillir les hommes seuls. Huit institutions belges de défense des droits humains tirent l'alarme sur cette situation préoccupante en s'adressant aux autorités internationales (ONU, Commission européenne et Conseil de l'Europe). Quelques semaines plus tôt, le 18 juillet, la Cour européenne des droits de l'homme avait déjà condamné la Belgique parce qu'elle violait l'article 6 (droit à un procès équitable) de la Convention européenne des droits de l'homme. La CEDH a souligné également « le refus caractérisé de la Belgique de se conformer aux injonctions du juge ».



Des fake news autour d'un guide sur l'EVRAS, l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle enflamment la rentrée scolaire

Tags, vitres brisées, incendies : des écoles sont violemment prises pour cible dans les provinces de Hainaut et de Liège. Ce guide qui encadre des animations obligatoires à raison de deux heures par an dans les classes de 6ème primaire et 4ème secondaire s'attire les foudres de l'extrême droite, catholiques intégristes et de plusieurs institutions islamiques.

OCTOBRE



Plus de 10 000 personnes descendent dans la rue pour manifester contre le projet de loi « anti-casseurs » du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne

C'est le point d'orgue d'une longue mobilisation « manifestant·e, pas criminel·le » alliant les syndicats et des dizaines d'associations, dont la Ligue des droits humains. Ce texte se targuant de « rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme » prévoyait d'introduire une peine complémentaire d'interdiction de manifester que dénonçaient avec force les syndicats et les associations. Un mois plus tard, en novembre 2023, les partis socialiste et écologiste annoncent qu'ils ne voteront pas la loi « anti-casseurs ».



Le 16 octobre, le centre de Bruxelles est frappé par un nouvel attentat terroriste

Un homme abat deux Suédois venus supporter leur équipe nationale de football qui jouait ce soir-là en Belgique et en blesse un troisième. L'auteur des faits sera ensuite abattu par la police. Trois jours plus tard, le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne démissionne pour, dit-il, une

faute commise par un magistrat qui n'a pas donné suite à la demande d'extradition de la Tunisie pour cet homme, en août dernier. Cet attentat survient dans un contexte international très tendu. Depuis l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre, Israël bombarde sans relâche le territoire de la Bande de Gaza. Le dernier bilan communiqué fin décembre 2023 par le gouvernement du Hamas fait état de 20 000 mort·es à Gaza depuis le début de la guerre dont au moins 8 000 enfants et 6 200 femmes. La guerre a forcé 1,9 millions de personnes à fuir leur foyer, soit 85 % de la population selon l'ONU qui continue d'alerter sur la crise humanitaire dans laquelle s'enfonce Gaza. Un demi-million de personnes, soit près d'un quart de la population de la Bande de Gaza, sont confrontées à la famine.

NOVEMBRE



Le 30 novembre, la Cour d'appel de Bruxelles rend son verdict dans le procès en appel « Klimaatzaak » du nom de ce collectif citoyen : elle condamne Bruxelles, la Flandre et le Fédéral pour leur manque de diligence dans leur politique climatique

La Wallonie n'est quant à elle pas condamnée. La Cour impose à la Belgique de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030. En première instance, les quatre entités avaient été reconnues coupables de faute, mais les juges n'avaient pas estimé nécessaire d'imposer à la Belgique des objectifs climatiques plus contraignants, ni d'astreintes. Cette bonne nouvelle tombe le jour de l'ouverture de la COP28, à Dubaï.



Coupables !

Le tribunal correctionnel de Bruges a condamné les 14 militant·es de Greenpeace qui s'étaient introduit·es dans le port de Zeebrugge pour mener une action pacifiste au terminal gazier de Fluxys. L'ONG souhaitait par cette action demander l'arrêt de toute nouvelle infrastructure gazière et un plan européen d'élimination progressive du gaz d'ici à 2035. Le tribunal les a donc condamné·es mais aucune peine n'a été prononcée. De quoi être tiraillé entre soulagement et inquiétude pour l'avenir du droit de protester.

DÉCEMBRE

**Le tribunal de police de Bruxelles prononce un jugement majeur dans l'affaire Ouassim et Sabrina**

Il reconnaît la prévention d'homicide volontaire par défaut de prévoyance dans le chef des trois policiers impliqués dans la mort des deux jeunes lors d'une course-poursuite en 2017. Les policiers sont condamnés à des peines de 5 à 10 mois de prison, assorties d'un sursis pour la moitié de la peine. Le jugement compte plus de 100 pages, il détaille et clarifie les règles encadrant les courses-poursuites et l'interception des véhicules. Ce jugement est un signal fort pour enfin questionner ces pratiques en cours sur le terrain, déjà dénoncées dans d'autres affaires de violences policières. Les policiers ont décidé d'interjeter appel.

**Le 15 décembre, le tribunal civil de Bruxelles a condamné l'État belge pour l'ampleur de l'arriéré judiciaire du tribunal de la famille**

Les procédures – divorce, garde d'enfants, séparation des biens – peuvent parfois durer des années. Le tribunal était saisi par la Ligue des familles, des avocates spécialisées en droit de la famille et plusieurs client·es de celles-ci. L'État belge est donc condamné à publier toutes les places vacantes de magistrat·es et de greffier·ères afin de résoudre immédiatement le problème de l'arriéré judiciaire. Début septembre 2023, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avait elle aussi rendu un arrêt intimant l'État belge à prendre les mesures nécessaires afin de garantir le droit d'être jugé dans un délai raisonnable, précisant que le problème devenait « structurel » dans notre pays.